

POSTULAT

Auteur SVPO, par Fabian Zurbruggen, Michael Graber, Pascal Salzmann et André Imstepf (suppl.)
Objet Répercussions de la stratégie informatique sur les ressources humaines
Date 14.12.2018
Numéro 1.0279

La nouvelle stratégie informatique permet de concevoir des processus plus efficaces, ce qui doit également se traduire par des possibilités d'économie en termes de personnel. Ces possibilités doivent être identifiées à temps, et les mesures correspondantes doivent être mises en place. Ce afin de pouvoir réduire le nombre de postes ou endiguer une nouvelle hausse des effectifs.

Où et comment les charges de personnel pourront-elles être réduites à l'avenir grâce aux progrès de l'informatique? Cette question doit servir de fil rouge en matière de planification.

La réduction du personnel fait souvent l'objet de discussions au sein du Grand Conseil. La nouvelle stratégie informatique offre justement cette possibilité. Il s'agit de mettre clairement en évidence le lien entre la mise en œuvre de la stratégie informatique et des économies de coûts futures.

Conclusion

Nous prions donc le Conseil d'Etat de faire figurer dans son rapport annuel les domaines dans lesquels des économies pourront être réalisées à l'avenir grâce à cette nouvelle stratégie informatique.

- Où sera-t-il possible de réduire le nombre de places?
- Où l'augmentation du nombre d'emplois pourra-t-elle être stoppée en dépit d'exigences accrues?
- Dans quels services peut-on simplifier des processus et de quels processus s'agit-il?